

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
COMMUNE DE SAILLY SUR LA LYS**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Convocation en date du 11 octobre 2022
Membres en exercice 17
Présents 11
Ayant délibéré 15

Séance du 18 octobre 2022

Présents :

Mesdames : Bernadette **ACQUETTE** - Marie-Christine **BLONDEL** - Rachida **BOUNOUA** - Marie-Dominique **de SWARTE** - Chantal **DEBUYSER** - Anne **DECOSTER** - Véronique **LUTZ** - Martine **MARTEAU** - Dominique **PALLADINO** - Catherine **REMERAND** - Edith **VAN BECELAERE**.

Absents :

Mesdames et Monsieur : Claire **BECQUART**, procuration à Catherine **REMERAND** - Christine **CALDI**, procuration à Marie Christine **BLONDEL** – Sylvie **DESCAMPS**, procuration à Marie Christine **BLONDEL** - Marie Paule **LENGRAND**, procuration à Anne **DECOSTER** - Elisabeth **MULLET** - Jean-Claude **THOREZ**.

-0-

02/ PRESENTATION DU DIAGNOSTIC SOCIAL PARTAGE DE L'ABS INTERCOMMUNAL ET DU PREPROJET SOCIAL (pièce jointe)

Unanimité

Vu l'article R.123-1 du CASF imposant aux CCAS et CIAS la production d'une analyse des besoins sociaux de l'ensemble de la population de leur ressort sous la forme d'un diagnostic socio-démographique à partir des données d'observation sociale du territoire et établi avec l'ensemble des partenaires qui participent à la mise en œuvre des actions de prévention et de développement social ;

Considérant que l'ABS fait l'objet d'un apport présenté au CA dans l'année civile qui suit chaque renouvellement général des conseils municipaux et complété les années suivantes par des analyses complémentaires thématiques ;

Vu le diagnostic social partagé rédigé par le cabinet Technicité pour le compte du CIAS ;

Considérant que le CIAS a proposé aux CCAS des 8 communes membres de la CCFL d'effectuer une analyse commune des besoins sociaux à partir d'un diagnostic social partagé confié à un cabinet qui a réuni les différents acteurs de l'action sociale et a présenté ses travaux en comité technique et comité de pilotage;

Considérant qu'il convient de présenter aux membres du CCAS ce diagnostic qui servira de point de départ à l'élaboration de l'ABS intercommunal ;

Ceci exposé, le conseil d'administration approuve le diagnostic social présenté.

Envoyé en préfecture le 07/11/2022

Reçu en préfecture le 07/11/2022

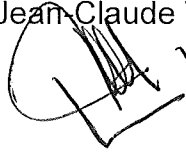
Publié le 07/11/2022

SLO

ID : 062-216207365-20221018-DELCCAS202210_2-DE

Ainsi fait et délibéré en séance
les jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme au registre

Le Président,
Jean-Claude THOREZ,



DGS